

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale
des territoires

Service aménagement, risques
Cellule planification

Affaire suivie par Marie Agnès Lafont
tél. : 04 50 33 77 13
marie-agnes.lafont@haute-savoie.gouv.fr

Anney, le 26 juillet 2017

PROCES-VERBAL

de la commission départementale de préservation
des espaces naturels, agricoles et forestiers
(CDPENAF) du 10 juillet 2017

Le 10 juillet 2017, la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers s'est réunie sous la présidence de **Monsieur Pierre LAMBERT, préfet de la Haute-Savoie.**

Assistaient à la réunion :

Membres de la commission (voix délibérative) :

M. Paul RANNARD, maire de Chêne-en-Semine
M. Bruno FOREL, maire de Fillinges, président de la communauté de communes des Quatre Rivières
Mme Isabelle NUTI, directrice départementale des territoires par intérim
M. Franck JACQUARD, représentant de la chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc
M. Bernard MOGENET, représentant de la FDSEA
M. Gilles CHATELAIN, président de la coordination rurale des Savoie
Mme Danielle ESPIC, présidente du syndicat départemental de la propriété privée rurale
M. André MUGNIER, président de la fédération départementale des chasseurs de Haute-Savoie
M. Jean-François ARRAGAIN, président de la FRAPNA Haute-Savoie
M. Christian SCHWOERER, directeur d'Asters-conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie
Mme Lucille MOUCHET, représentante de l'INAO

Membre de la commission (voix consultative) :

M. Jean-Pierre LIAUDON, président du comité technique de la SAFER

Personnes excusées ou absentes :

M. Jean-Paul AMOUDRY et Mme Fabienne DULIEGE, conseillers départementaux
Mme Marie-Antoinette METRAL, maire de Saint-Sigismond
M. le représentant de l'association départementale des communes forestières de Haute-Savoie
M. Loïc DETRUCHE, président des Jeunes agriculteurs (*pouvoir à M. JACQUARD*)
M. le président de la confédération paysanne
M. Yannick DUMONT, président de la société coopérative agricole Jura Mont-Blanc
M. le représentant de l'union des forestiers privés de Haute-Savoie
M. le président de la chambre interdépartementale des notaires
M. le directeur de l'agence départementale de l'office national des forêts

Autres participants :

M. Yoann RECOULY, conseil départemental – service aménagement
 M. Pascal MORNEX, conseiller aménagement à la chambre d'agriculture
 M. Philippe LEGRET, DDT- chef du service aménagement-risques (SAR)
 Mme Marie Agnès LAFONT, DDT – SAR, responsable de la cellule planification
 Mme Claire PARA-DESTHOMAS, DDT – SAR, chargée d'études à la cellule planification
 Mme Céline BOCQUET, DDT – SAR, chargée d'études à la cellule planification
 M. Nicolas MEUNIER, DDT – SAR, chargé d'études à la cellule planification

Etaient également présents :

M. Loïc HERVE, maire de Marnaz (point 1)
 M. Michel MERMIN, maire de Jonzier-Epagny, et Mme Christiane BOURAS, adjointe (point 2)
 M. Dominique BONAZZI, maire de Loisin, Mme Véronique CHATRON, service urbanisme, M. Bernard LEMAIRE et Mme Charline KALLMANN, urbanistes (point 4)
 M. Renato GOBBER, maire de Champanges, et M. Alain VULLIEZ, urbaniste (point 5)
 Mme Anne-Sophie GUT, adjointe au maire des Contamines-Montjoie, et M. Antoine GUIHARD, DST aménagement (point 6)
 M. Christian ETCHART, maire de BEAUMONT, Mme Valérie URIER, DGS, et Mme Muriel CHAFFARDON, urbaniste (point 7)

Rédactrice : Mme Marie Agnès LAFONT

Avis sur le projet de plan local d'urbanisme (PLU) de La Chapelle-Rambaud

M. Legret présente le rapport de la DDT et propose à la commission un avis favorable, au titre de l'ensemble des articles objet de la saisine.

Discussion

M. Jacquard donne un avis favorable au projet, qui prévoit un développement très raisonné de la commune. Il demande que le règlement de la zone A n'autorise pas le changement de destination des bâtiments situés au coeur d'espaces agricoles, afin d'éviter la perte de certaines fonctionnalités de ces espaces, l'épandage par exemple.

Avis de la CDPENAF

Vu le projet de PLU de La Chapelle-Rambaud arrêté et réceptionné,
 Vu le rapport d'instruction de la DDT présenté en séance aux membres de la CDPENAF,

La CDPENAF émet à un avis favorable. La commune devra prendre en compte la remarque de la chambre d'agriculture relative au changement de destination des bâtiments en zone agricole.

Pour le préfet,
 le secrétaire général

 Pour le préfet,
 le secrétaire général

Guillaume DOUH RET